



Chères Tolvériennes, Chers Tolvériens.

Cela fait maintenant 11 ans que j'ai découvert la vie de maire. Une vie bien remplie, une vie passionnante qui a forgé en moi l'expérience nécessaire et unique pour comprendre ce qu'est réellement celle des responsabilités et de l'engagement de soi au service d'une collectivité.

Le maire est celui que l'on vient voir, celui vers qui l'on se tourne lorsque l'on ne trouve plus de solutions. C'est aussi celui que l'on connaît, celui que l'on juge parfois, que l'on critique ou que l'on malmène et qui se retrouve quelquefois malgré lui, attaqué par quelques esprits peu scrupuleux voire malveillants.

De toutes ces années passées à la tête de la commune, je ne retiendrai que la satisfaction de servir et la volonté de faire avancer les choses pour le bien de Touvre et des Tolvériens même si certains projets tardent à aboutir en raison des délais administratifs ou techniques complexes ou encore financiers ; j'ai toujours essayé dans mes choix de privilégier l'intérêt général et celui du plus grand nombre.

Certains de nos projets, que nous souhaitons réaliser sur ce mandat, ont été décalés dans le temps. D'autres inversement ont été priorisés.

Cette mission est pour moi celle qui me donne envie de continuer même s'il peut souvent paraître frustrant de ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes.

On ne s'engage pas en politique par envie d'honneur ou de prestige, on le fait par passion et la mission est d'autant plus difficile que nous sommes souvent impuissants à pouvoir résoudre tous les problèmes. Et puis, il y a le rôle que tient le maire à l'extérieur de sa commune, il est essentiel car c'est celui qui fait progresser son petit bout de territoire et permet les avancées structurantes, celles qui permettront à la commune de se développer, et d'évoluer favorablement, dans le sens du progrès au sein d'un territoire plus vaste.

Pourtant le rôle de l'élu et de la politique en général est de nos jours de plus en plus souvent décrié, bafoué, cela à cause de quelques mauvais exemples qui sont venus peu à peu ternir l'image de la politique.

Le maire reste avant tout, le rouage essentiel de la démocratie au cœur même de la commune.

Voilà le sens de mes convictions et à l'heure où il nous faut commencer à penser aux prochaines échéances électorales il est plus qu'essentiel de comprendre le sens de l'engagement et de la loyauté, deux éléments essentiels dans la volonté de servir sa commune et ses habitants et d'intégrer une équipe. Ceci me semble la base à toute réflexion et à tout engagement futur...

Voici venu le temps des vacances pour nos écoliers, pour qui chaque année qui s'achève est toujours une page tournée.

Je souhaite à chacun de passer un bel été.

Bonnes vacances !

Votre Maire,
Brigitte BAPTISTE

Rappel pour le respect de tout le monde

ATTENTION



HAIES ET ARBUSTES PRIVES EN BORDURE DE ROUTE

Nous vous rappelons l'obligation de taille et d'élagage des arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et leur sécurité, ne cachent pas les panneaux de signalisation, n'entravent pas la circulation des véhicules et ne gênent pas la visibilité des conducteurs.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Nous en profitons pour vous rappeler que l'entretien des trottoirs devant votre propriété est de votre ressort.

Si chacun s'astreint à faire le désherbage l'état de propreté de la commune n'en est que meilleur.

Bon courage dans cette expression de civilité et de citoyenneté.

BRULAGE DES DECHETS VEGETAUX ET AUTRE

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets verts et autres est bien interdit par la loi. Il génère d'abord des troubles de voisinage, olfactifs et surtout aujourd'hui plus qu'hier, il est de notre devoir à tous de ne pas polluer, pour se protéger et protéger notre planète qui est déjà bien atteinte.

Pour information, le brûlage est une combustion peu performante. Elle émet une très grande quantité d'imbrûlés (particules fines de toutes tailles) en particulier si les végétaux sont humides. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines et les furanes.

Le brûlage des déchets émet également beaucoup de monoxyde de carbone. Donc pensez au compostage ou aux déchetteries.



TONTE ET BRICOLAGE sont autorisés :

- ✚ les jours ouvrables de 08h 30 à 12h et de 14h 30 à 19h 30
- ✚ le samedi de 09h à 12h et de 15h à 19h
- ✚ le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPREHENSION





Ecole des Sources

Rentrée scolaire septembre 2019

Madame JUAN quitte l'école des Sources pour une mutation à l'Isle d'Espagnac . Nous lui souhaitons de bonnes vacances et une bonne installation dans sa nouvelle affectation.

L'école des Sources va donc accueillir une nouvelle directrice : Madame Aurore BOIRON vient d'être nommée sur le poste à sa demande.

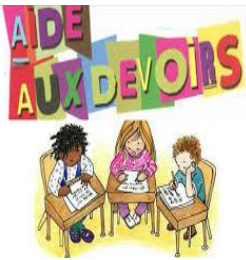
Nous lui souhaitons une très bonne rentrée et une parfaite adaptation dans ses nouvelles missions au service des petits Tolvériens.



Download from
Dreamstime.com

© 2019
Sudokoo | Dreamstime.com

Aide aux devoirs



Cette action mise en place depuis de nombreuses années devrait être reconduite à la prochaine rentrée.

Toutefois l'équipe de bénévoles aurait besoin de sang neuf. Nous lançons donc un appel et demandons à toutes les bonnes volontés désireuses d'apporter un soutien à nos petits Tolvériens de se faire connaître au service de l'accueil de la mairie (Mme Anicia DELAGE 05 45 65 50 46). Merci d'avance.

Les piscines de l'agglomération en accès libre et illimité

Le dispositif « Mon été GrandAngoulême » permet aux enfants de moins de 12 ans d'avoir accès gratuitement à Nautilus et à la piscine de la Couronne.

Lancé en 2015 par l'Agglomération, le dispositif « Mon été GrandAngoulême » offre, aux enfants de moins de 12 ans (nés après le 1^{er} juillet 2006) du territoire qui ne partent pas en vacances, un accès à une activité de loisirs quel que soient les ressources des parents.

Du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30, tous les porteurs de la carte « Mon été GrandAngoulême » ont donc un accès gratuit à Nautilus et à la piscine de la Couronne. Cette dernière est à retirer par les familles ou les jeunes à la mairie de leur domicile en présentant un justificatif de domicile, un justificatif d'âge de l'enfant et une photo d'identité de l'enfant.

Pour rappel, tous les enfants de moins de 8 ans et tout mineur ne sachant pas nager doit être accompagné d'un adulte en tenue de bain.



Lutte contre le ruissellement à la Combe à la Mole



La gestion des eaux de ruissellement est au cœur de nombreux enjeux comme la maîtrise des risques d'inondation par ruissellement et par débordement, la préservation de la biodiversité et des milieux humides, la protection de la qualité des ressources en eau ...

De plus en plus souvent confrontés à des orages violents qui érodent les sols, la commune et le SyBRA, accompagnés des services de l'Etat et de Grand Angoulême, misent sur l'hydraulique douce pour réduire et freiner le ruissellement sur les versants.

Pour ce faire, plusieurs axes de travail ont été mis en place, afin de trouver, avec tous les acteurs, des solutions viables et pérennes dans le temps.

Etat des lieux, diagnostic

Afin de mesurer et comprendre les enjeux et les origines des dégradations observées, un vaste état des lieux a été mené sur ce secteur. Ce dernier sera complété durant l'été par des mesures terrain permettant de dimensionner les futurs aménagements.

La première approche a été de travailler par sous-secteurs découpant ce vaste territoire en secteur plus petits.

Ce découpage permettra de bien les connaître (sols, culture, voirie, réseau, pendage, couvert végétal...) et de préparer les réflexions d'actions sur ces derniers.

Contact avec les riverains du secteur d'étude

Le côté technique étant primordial dans cette approche, le contact avec les riverains du secteur l'est tout autant. Aussi, dans sa démarche, le SyBRA proposera aux riverains une rencontre afin de discuter des problématiques et d'aborder des solutions.

Une approche nouvelle des territoires

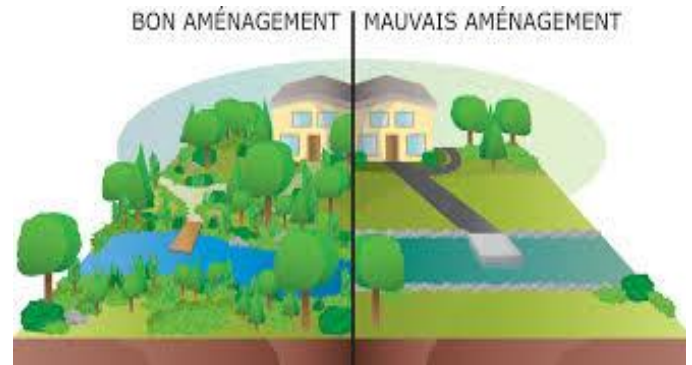
Afin de pouvoir mettre en œuvre une nouvelle approche des eaux de ruissellement, il convient de modifier les habitudes, en intégrant des solutions alternatives dans tous les projets et en mobilisant les acteurs de l'aménagement.

Concrètement, chaque riverain, chaque donneur d'ordre peut apporter à son échelle des solutions viables et qui permettront de modifier nos territoires, les rendant plus faciles à vivre, plus agréables.

Dans le cas précis de la Combe à la Mole, la désynchronisation des ruissellements est au cœur des pistes d'actions. En effet, il est important de traiter le ruissellement le plus tôt en amont et l'état des lieux par sous-secteurs nous aidera à proposer cette année des solutions multiples afin de diminuer fortement les désagréments subis.

Quelques exemples d'actions possibles :

- Plantations de haies transversales à la pente
- Noues végétalisées
- Bassins de stockages temporaires
- Enherbement de secteurs prioritaires
- Travaux sur voiries
- Modelages de terrain
- Plantation de bosquets...



Les solutions peuvent être multiples et ces dernières seront discutées avec nos partenaires techniques, mais aussi avec la population afin de confronter les solutions en termes de faisabilité, d'échéances et de coût.

Un scénario préférentiel sera alors acté et les premières actions pourront être mises en œuvre.



Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI)

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document destiné à adapter la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sur le domaine public ou privé à un contexte local afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages.



Il est composé d'un rapport de présentation et d'une partie réglementaire, sous la forme de textes et de cartes.

Applicable sur les 38 communes du territoire, ce document détermine les règles d'implantation et de format des panneaux publicitaires, des enseignes et pré-enseignes.

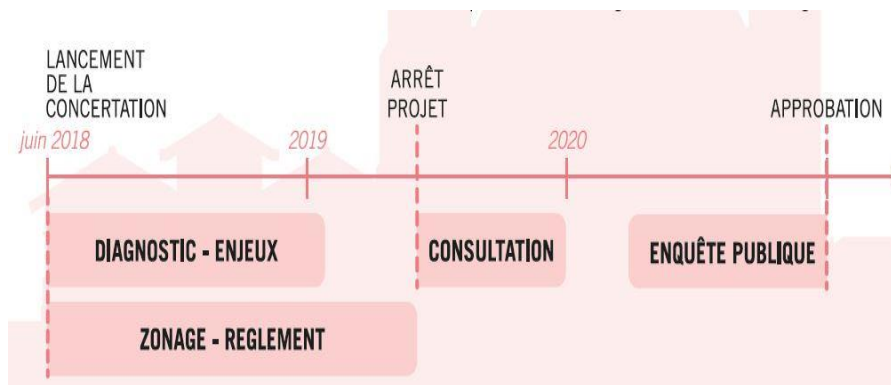
Son objectif est de préserver le cadre de vie des habitants en portant un soin particulier à la protection des espaces verts et à la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager.

Ce document juridique devient aujourd'hui intercommunal.

Élaboration du RLPi : le RLPi se construit, maintenant, à l'échelle du territoire de GrandAngoulême. Il remplacera les RLP communaux existants. L'Agglomération met en œuvre un travail de coconstruction avec les communes pour prendre en compte l'identité des territoires et les attentes des acteurs locaux.

La concertation : elle a pour but de recueillir l'avis des habitants, commerçants, acteurs économiques, professionnels de l'affichage extérieur et des associations de défense du cadre de vie et de l'environnement.

La concertation sera ouverte pendant toute la durée d'élaboration du projet, du diagnostic à la fin de l'enquête publique en 2020.



Pour vous informer : consultez le dossier de la concertation disponible dans les mairies des 38 communes de GrandAngoulême et au siège de la l'agglomération de GrandAngoulême.

Le pré de la Cure une zone à protéger

Les Communautés d'agglomération sont tenues de mettre à la disposition des gens du voyage des aires permanentes d'accueil aménagées et entretenues et des aires de grand passage. Ainsi, pour le territoire de l'agglomération de Grand Angoulême une aire provisoire de grand passage était jusqu'alors à disposition des grands rassemblements à Marsac dans l'attente d'une aire définitive maintenant opérationnelle à Rouillet Saint Estèphe.



Dès lors que cette obligation est respectée le maire est en droit d'interdire sur sa commune le stationnement de résidences mobiles en dehors des aires d'accueil aménagées considérant que la population de la commune de Touvre n'excède pas 5 000 habitants et n'a donc pas d'obligations.

Ainsi, Madame le Maire de TOUVRE a pris un arrêté municipal en date du 19 avril 2019 interdisant le stationnement des gens du voyage et de leurs résidences mobiles sur l'ensemble du territoire communal.

Le stationnement des gens du voyage devra ainsi s'effectuer sur les aires d'accueil aménagées spécifiquement situées sur le territoire de Grand Angoulême.

Pour les gens du voyage non organisés en grands rassemblements leur stationnement est toujours problématique. En effet, réduits à se regrouper en grand nombre pour occuper nos espaces publics communaux, ils restent pour nous source de tracas et génèrent des frais : nettoyage, remise en état des lieux, réparations diverses, ramassage des ordures et des encombrants et temps de travail des agents.



Certaines installations sont illicites : branchements électriques sauvages et hasardeux pouvant provoquer des risques pour les usagers, consommations d'eau supportées par la commune.



Par ailleurs, le site du Pré de la Cure situé dans la zone de protection des bâtiments de France est aussi classé en zone natura 2000 (périmètre de protection rapproché des sources, pompage de l'eau potable), est un lieu à protéger des risques de pollution.

La problématique des gens du voyage est une préoccupation majeure, à laquelle nous ne répondons que partiellement aujourd'hui en ayant procédé à la mise en place de blocs anti-intrusions. Ces aménagements sont destinés également à la protection des Tolvériens lors de manifestations publiques locales (méchoui, bric à brac...) dans le cadre de Vigipirate.

Aéroports de Paris



Le Référendum d'Initiative Partagée est le dispositif prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008. Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenue par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

4,7 millions de signatures : c'est le chiffre à atteindre en mars 2020 pour que la procédure vers un référendum d'initiative partagée (RIP) puisse être lancée. La date de clôture de cette procédure est fixée à mars 2020.

Pour participer, vous devez être électeur français et déposer votre soutien selon les modalités suivantes :

- ✚ **en ligne** : se rendre sur [referendum.interieur.gouv](https://referendum.interieur.gouv.fr)
- ✚ **à la mairie de Ruelle sur Touvre**: remplir le formulaire papier [cerfa 1564-02](#).

Moustique Tigre

Le moustique tigre est d'origine tropicale, des zébrures parcourent son corps et ses pattes. Il est de petite taille (environ 5mm) et pique en journée (surtout le matin et le soir). Ce moustique peut, dans certaines conditions particulières, être vecteur des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika.

Même s'il n'existe pas d'épidémie de ces maladies actuellement en France métropolitaine, **la vigilance de chacun est précieuse pour limiter les risques.**

C'est pourquoi une surveillance particulière de ce moustique est mise en place en métropole du 1er mai au 30 novembre de chaque année comme le préconise le plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce plan décrit les mesures de surveillance, de lutte contre la prolifération du moustique et de protection des personnes.

Les femelles moustique tigre privilégient de petites quantités d'eau pour pondre leurs œufs (l'équivalent d'un bouchon d'eau peut leur suffire!). Elles pondent jusqu'à 200 œufs tous les 15 jours qui se développent dans toutes sortes de récipients et réservoirs artificiels où l'eau peut stagner.

Se protéger contre le moustique tigre, c'est d'abord éliminer les lieux de vie et ses lieux de ponte

Des gestes simples sont donc essentiels :

- ✚ **contrôlez les récupérateurs d'eau de pluie** : ces récupérateurs représentent 50% des gîtes dans nos jardins. Même fermés, ils peuvent abriter des larves de moustiques. Les solutions : tendre une moustiquaire au-dessus de la réserve d'eau, vérifier et supprimer toutes les semaines les larves installées ou vider l'eau ;
- ✚ **éliminer les endroits où l'eau peut stagner**, à l'intérieur comme à l'extérieur : coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants. Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques ;
- ✚ **vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées des gouttières** ;
- ✚ **couvrir les réservoirs d'eau** : bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu ainsi que les piscines hors d'usage.

Plus d'informations sur le site de l'ARS :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle>

La presse locale a publié un certain nombre d'articles alertant sur la présence de moustiques tigre en Charente.



Forêt domaniale de Braconne-Bois-Blanc

ENQUÊTE ACCUEIL DU PUBLIC

L'ONF mène une enquête sur la fréquentation de la forêt domaniale de la Braconne-Bois-Blanc, pour mieux répondre à vos attentes.



Jusqu'au 14 août vous croiserez sûrement un personnel ONF en tenue habilité à vous poser quelques questions mais vous pouvez aussi vous exprimer en ligne.

Cette enquête qui vous prendra de 5 à 6 minutes, est composée de quelques questions simples sur votre rapport à la Braconne-Bois-Blanc.

Il s'agit d'aider l'ONF et le Syndicat Mixte Intercommunal à améliorer et maintenir la qualité de l'accueil dans la forêt. Pour cela, nous avons besoin de vous et de vos ressentis.

Vous retrouverez en forêt un personnel de l'ONF en tenue, habilité à vous poser quelques questions jusqu'au 14 août.

Les aménagements mis en place pour le public en forêt domaniale sont principalement financés sur le budget de l'ONF aidé du Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique des Forêts Domaniales de La Braconne et Bois Blanc.



ACTU... Enquête accueil du public

Du 10 juin au 14 août, une enquête sur la fréquentation de la forêt domaniale de Braconne-Bois-Blanc sera réalisée par l'Office National des forêts.

Nous comptons sur vous pour nous aider à améliorer l'accueil dans notre Massif Forestier.

En savoir +



Cela prend en compte les mobiliers, agrès ludiques et sportifs, tontes, poubelles, signalétique, élagage.

Vous pouvez retrouver le questionnaire sur :
<https://urlz.fr/9lvD>

